Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251212-202570-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 8**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ORIAL Brigitte, ROUGIER Serge ;

Excusés : FLACASSIER Rachel, MARTIN Sébastien (procuration à Serge ROUGIER) ;

Absents : BEURRIER Dimitri.

Monsieur Yann CHASTEL a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

2025/70 Terrain de tennis de Nergout :

Le Maire propose de financer la réfection du terrain de tennis de Nergout, qui est dégradé. Le revêtement du terrain de tennis doit en effet être refait tous les 10 ans. Cette opération se ferait en partenariat avec l'association ASLBL qui gère le cours de tennis.

M Belmon pose la question des retours financiers que ce terrain pourrait avoir pour la commune. Il lui est répondu que l'ASLBL, qui gère le terrain de tennis dans le cadre d'une convention passée avec la mairie, dynamise la commune par le nombre d'évènements qu'elle organise dans l'année.

En outre, le Syndicat Le Lac de Vassivière demandant maintenant le paiement d'une redevance pour utiliser ses terrains dans le cadre de ces manifestations, ajouter une autre charge risquerait de faire péricliter l'association et le dynamisme qu'elle apporte sur la commune.

Plusieurs devis ont été demandés et font apparaître un coût des travaux s'élevant à 9 780.00 € HT soit 11 410 € TTC.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 06 voix pour, 01 contre, et 01 abstention :

- **Accepte** d'effectuer la rénovation du terrain de tennis de l'aire de l'aire de loisirs de Nergout pour un montant de 9 780.00 € HT,
- **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026,
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des contrats territoriaux départementaux, une aide financière au taux de 30 % pour un montant des travaux estimé à 9 780.00 € HT ;
- **sollicite** auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide financière au taux de 30 % pour un montant des travaux estimé à 9 780.00 €HT;
- **arrête** le plan de financement comme suit :
  - subvention département (30 %) 2 934.00 € HT
  - subvention DETR (30 %) 2 934.00 € HT
  - autofinancement ou emprunt 3 912.00 € HT

  9 780.00 € HT

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251212-202570-DE

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 16 décembre 2025, publié le 16 décembre 2025.